

Pour vous, entreprise, verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP - Génie industriel, c'est la certitude d'un choix pertinent : **accompagner l'école de référence en performance industrielle.**

En 2018, la taxe d'apprentissage financera une partie de notre ambition : former les ingénieurs aux **systèmes de production industriels 4.0.**



SOUTENEZ LES 500 ÉLÈVES DE NOTRE ÉCOLE

En 2017, nous avons financé, grâce à vous,

- la transformation de nos systèmes d'information,
- la virtualisation de logiciels professionnels,
- la mise à disposition d'imprimantes 3D en libre service pour nos élèves.



COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À GRENoble INP - GÉNIE INDUSTRIEL POUR 2018 ?

Concernant **Grenoble INP - Génie industriel**, nous sommes habilités à percevoir la **catégorie B de votre Hors Quota** soit 8.05% de la taxe brute.

- Indiquer l'OCTA de votre choix :
- Le nom de l'école : **Grenoble INP – Génie industriel ou Génie industriel**
- 46 avenue Felix Viallet - 38031 Grenoble Cedex
- Notre numéro UAI : **0383398 M**
- Notre code établissement : **38 000 27**
- Notre numéro de siret : **193 819 125 00 256**

Votre versement doit être effectué avant le **28 février 2018**

***Attention si le nom de l'école "Génie industriel" n'apparaît pas,
nous risquons de ne pas percevoir la taxe.***

CONTACT

Cellule relations entreprises
Frédérique Chrétiennot - Tél : 04 76 57 47 95
frederique.chretiennot@grenoble-inp.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE GÉNIE INDUSTRIEL
Grenoble INP - Génie industriel
46 avenue Félix Viallet - F-38031 Grenoble Cedex 1
Tél. : +33 (0)4 76 57 45 00
<http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

SUIVEZ-NOUS



genie-industriel.grenoble-inp.fr/suivez-nous